



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

casinos

Question écrite n° 3018

Texte de la question

M. Guy Teissier souhaite connaître la position de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la possibilité de réglementer l'accès aux salles des machines à sous des casinos, notamment pour les personnes en situation de détresse psychologique et financière. L'accès à ces salles pourrait être soumis à l'obligation d'identification (carte d'accès nominative), comme c'est le cas pour les tables de jeux. Cette obligation ralentirait un « engouement » pernicieux voire pathologique et permettrait aux personnes en danger de solliciter une interdiction temporaire ou définitive.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3018

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2002, page 3218